

COMMUNE DE SAINT-SULIAC

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 1^{er} avril 2016

Nombre de membres en exercice : 15-Présents : 12 -Votants : 12 (pour les délibérations 17/2016 ; 19/2016 ; 20/2016 ; 21/2016 ; 22/2016 ; 23/2016 ; 24/2016 ; 26/2016 ; 27/2016 ; 28/2016 ; 30/2016 ; 31/2016 ; 32/2016 ; 34/2016 ; 35/2016 ; 36/2016 ; 37/2016 ; 39/2016 ; 40/2016 ; 41/2016 ; 42/2016)

Date de convocation : 07 avril 2016.

L'an mil seize, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

PRESENTS : BIANCO Pascal, LEBELLOUR Ange-René, ALLAIN Laurence, TAVET Alain, BOUVET Rémy, POIRIER Christophe, BORDIER Colette, RAMÉ Liliane, COUTURIER Michèle, LUCAS Loïc, BRIAND Jean-Pierre, PERDRIEL Erik

ABSENT EXCUSE : BOURGES-VERGNE Magali, GALLAND Jean-Claude, LEIGNEL Anne-Claire

Secrétaire de séance : COUTURIER Michèle

Nombre de membres en exercice : 15-Présents : 12 -Votants : 12 (pour les délibérations 18/2016 ; 25/2016 ; 29/2016 ; 33/2016 ; 38/2016)

Date de convocation : 07 avril 2016.

L'an deux mil seize, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BOUVET Rémy, 4^{ème} adjoint.

PRESENTS LEBELLOUR Ange-René, ALLAIN Laurence, TAVET Alain, BOUVET Rémy, POIRIER Christophe, BORDIER Colette, RAMÉ Liliane, COUTURIER Michèle, LUCAS Loïc, BRIAND Jean-Pierre, PERDRIEL Erik

ABSENT EXCUSE : BOURGES-VERGNE Magali, GALLAND Jean-Claude, LEIGNEL Anne-Claire

Secrétaire de séance : COUTURIER Michèle

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal.

DELIBERATION N° 17/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet : **Vote du compte de gestion 2015 budget commune**

Monsieur BOUVET Rémy, adjoint aux finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte administratif étant conforme au compte de gestion du receveur municipal, les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le compte de gestion du receveur municipal.

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité*

DELIBERATION N° 18/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet : **Vote du compte administratif 2015 budget commune**

Sous la présidence de M. BOUVET Rémy, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Recettes nettes	760 522,18 €
Dépenses nettes	636 603,85 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	123 918,33 €
Résultat de fonctionnement 2014 reporté	0 €
Résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice	123 918,33 €

Section d'investissement

Recettes nettes	265 665,58 €
Dépenses nettes	163 897,02 €
Résultat d'investissement de l'exercice	101 768,56 €
Résultat d'investissement 2014 reporté	- 36 380,49 €
Résultat cumulé d'investissement de l'exercice	65 388,07 €

Résultat de clôture de l'exercice 2015 **189306,40 €**

Hors de la présence de M. BIANCO Pascal, maire, le conseil municipal est invité à délibérer sur le compte administratif du budget communal 2015.

➤ *Après en avoir délibéré Le conseil municipal approuve à l'unanimité*

DELIBERATION N° 19/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet: Affectation de résultats budget commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, BIANCO Pascal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	123 918,33
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	0
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015 (A+B)	123 918,33

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	65 388,07
--	-----------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (D)
- 361 303,04	0	- 361 303,04

DELIBERATION N° 21/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet: REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COMMUNE PAR LES BUDGETS ANNEXES POUR L'ANNEE 2016.

Le Conseil Municipal,

Monsieur Le Maire expose que chaque année il est prévu au budget primitif un remboursement de frais à la commune par les budgets camping, port, C.C.A.S., assainissement et commerce et habitat pour le travail effectué par les employés communaux au camping, au Port et au C.C.A.S. et payé sur le budget communal ainsi que pour les divers frais administratifs.

Les prévisions pour le B.P.2016 sont les suivantes :

- **CAMPING :**
 - Coût salarial régisseur : 9 640 €
 - Coût salarial des employés communaux : 8 665 €
 - Coût élu délégué camping : 1 000 €
 - Forfait personnel administratif : 1 445 €
 - Frais divers (photocopies, logiciel...) : 5 250 €

TOTAL A REVERSER PAR LE CAMPING : 26 000 € (art. D 6215)

 - **PORT :**
 - Coût salarial employé communal : 4 500 €
 - Coût élu délégué : 1 000 €
 - Forfait personnel administratif : 1 180 €
 - Frais divers (logiciel, photocopies, frais de traitement) : 5 320 €
 - Emprunt base nautique payé par la commune : 0 €

TOTAL A REVERSER PAR LE PORT : 12 000 € (art. D 6215)

 - **C.C.A.S.:**
 - Coût élu délégué : 360 €
 - Forfait personnel administratif : 390 €
 - Frais divers : 750 €

TOTAL A REVERSER PAR LE C.C.A.S : 1 500 € (art.D 6215)

 - **ASSAINISSEMENT :**
 - Coût de l'élu délégué : 1 000 €
 - Forfait personnel administratif : 4 500 €
 - Frais divers : 500 €

TOTAL A REVERSER PAR L'ASSAINISSEMENT : 6 000 €

 - **COMMERCE et HABITAT :**
 - Coût de l'élu délégué : 1 000 €
 - Forfait personnel administratif : 1 500 €
 - Frais divers : 500 €

TOTAL A REVERSER PAR LE COMMERCE ET HABITAT : 3 000 €
- *De reverser ces sommes soit 48 500 € suivant le détail ci-dessus sur le budget communal pour l'année 2016.*

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité*

DELIBERATION N° 22/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet: SUBVENTION CCAS

M. le Maire propose de verser au Centre Communal d'Action Sociale de la commune une subvention d'un montant de 2 408.55€ afin de permettre au budget du CCAS d'être équilibré.

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité*

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	295 914,97
---	------------

Le conseil municipal est invité à délibérer :

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	123 918,33
--	------------

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	0
--	---

Excédent à reporter sur la section d'investissement au 001 : **65 388.07 €**

➤ *Après en avoir délibéré Le conseil municipal approuve à l'unanimité*

DELIBERATION N° 20/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet : **Vote des trois taxes**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de **312 218,90 €** ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population notamment par le lancement des travaux de la salle des associations et de la culture,

La commission finances propose d'augmenter les taux de la taxe foncière bâtie et non bâtie qui se situent en dessous des taux moyen de la strate de la commune.

Proposition 2016 :

- Taxe d'habitation : 12.88 %
- Taxe foncière bâtie : 14.50 % (taux moyen de la strate : 15.62 %)
- Taxe foncière non bâtie : 42 % (taux moyen de la strate : 45.16 %)

Le produit des taxes serait de **312 218,90 €**.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les taux proposés pour 2016 et charge M. le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.*

Section de fonctionnement

Recettes nettes	55 029,97 €
Dépenses nettes	60 142,12 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-5 112,15 €
Résultat de fonctionnement 2014 reporté	11 110,46 €
Résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice	5 998,31 €

Section d'investissement

Recettes nettes	6 726,27 €
Dépenses nettes	5 355,27 €
Résultat d'investissement de l'exercice	1 371,00 €
Résultat d'investissement 2014 reporté	38 212,85 €
Résultat cumulé d'investissement de l'exercice	39 583,85 €

Résultat de clôture de l'exercice 2015 **45 582,16 €**

Hors de la présence de M. BIANCO Pascal, maire, le conseil municipal est invité à délibérer sur le compte administratif du budget 2015.

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité*

DELIBERATION N° 26/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet : **Affectation de résultats budget camping**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, BIANCO Pascal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	- 5 112,15
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	11 110,46
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015 (A+B)	5 998,31

DELIBERATION N° 23/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet: Vote du budget primitif 2016 budget commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **714 962,53 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **1 026 669,90 €**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	714 962,53 €	714 962,53 €
Section d'investissement	1 026 669,90 €	1 026 669,90 €
TOTAL	1 741 632.43 €	1 741 632.43 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 04/04/2016,

Vu le projet de budget primitif 2016,

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	714 962,53 €	714 962,53 €
Section d'investissement	1 026 669,90 €	1 026 669,90 €
TOTAL	1 741 632.43 €	1 741 632.43 €

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité*

DELIBERATION N° 24/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet: Vote du compte de gestion 2015 budget camping

Monsieur BOUVET Rémy, adjoint aux finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte administratif étant conforme au compte de gestion du receveur municipal, les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le compte de gestion du receveur municipal.

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité*

DELIBERATION N° 25/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet: Vote du compte administratif 2015 budget camping

Sous la présidence de M. BOUVET Rémy, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 du budget camping qui s'établit ainsi :

TOTAL	94 950,55 €	94 950,55 €
-------	-------------	-------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 22/02/2016,
Vu le projet de budget primitif 2016,

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	53 998,31 €	53 998,31 €
Section d'investissement	40 952,24 €	1 40 952,24 €
TOTAL	94 950,55 €	94 950,55 €

DELIBERATION N° 28/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet : **Vote du compte de gestion 2015 budget commerce et habitat**

Monsieur BOUVET Rémy, adjoint aux finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte administratif étant conforme au compte de gestion du receveur municipal, les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le compte de gestion du receveur municipal.

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité*

DELIBERATION N° 29/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet : **Vote du compte administratif 2015 budget commerce et habitat**

Sous la présidence de M. BOUVET Rémy, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Recettes nettes	26 648,36 €
Dépenses nettes	7 608,3 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	19 040,06 €
Résultat de fonctionnement 2014 reporté	0 €
Résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice	19 040,06 €

Section d'investissement

Recettes nettes	17 997,01
Dépenses nettes	19 970,21

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	39 583,85
--	-----------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (D)
0	0	0

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	0
---	---

Le conseil municipal est invité à délibérer :

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1° – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	0
---	---

2° – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	5 998,31
---	----------

Excédent à reporter sur la section d'investissement au 001 : **39 583,85 €**

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité*

DELIBERATION N° 27/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet: **Vote du budget primitif 2016 budget camping**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **53 998,31 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **40 952,24 €**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	53 998,31 €	53 998,31 €
Section d'investissement	40 952,24 €	40 952,24 €

d'investissement (E = C + D)	
------------------------------	--

Le conseil municipal est invité à délibérer :

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	19 040,06
---	-----------

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	
---	--

Déficit à reporter sur la section d'investissement au 001 : **190 124,18 €**

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité*

DELIBERATION N° 31/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet: Vote du budget primitif 2016 budget commerce et habitat

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **28 800,00 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **274 237,36 €**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	28 800,00 €	28 800,00 €
Section d'investissement	274 237,36 €	274 237,36 €
TOTAL	303 037,36 €	303 037,36 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 22/02/2016,
Vu le projet de budget primitif 2016,

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	28 800,00 €	28 800,00 €
Section d'investissement	274 237,36 €	274 237,36 €
TOTAL	303 037,36 €	303 037,36 €

Résultat d'investissement de l'exercice	-1 973,20
Résultat d'investissement 2014 reporté	-188 150,98
Résultat cumulé d'investissement de l'exercice	-190 124,18

Résultat de clôture de l'exercice 2015

- 171 084,12 €

Hors de la présence de M. BIANCO Pascal, maire, le conseil municipal est invité à délibérer sur le compte administratif du budget communal 2015

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité*

DELIBERATION N° 30/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet : **Affectation de résultats budget commerce et habitat**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, BIANCO Pascal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	19 040,06
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	0
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015 (A+B)	19 040,06

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	-190 124,18
--	-------------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (D)
0	0	0

Besoin de financement à la section	190 124,18
------------------------------------	------------

DELIBERATION N° 32/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet: **Vote du compte de gestion 2015 budget port**

Monsieur BOUVET Rémy, adjoint aux finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte administratif étant conforme au compte de gestion du receveur municipal, les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le compte de gestion du receveur municipal.

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité*

DELIBERATION N° 33/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet: **Vote du compte administratif 2015 budget port**

Sous la présidence de M. BOUVET Rémy, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Section d'exploitation

Recettes nettes	71 931,04 €
Dépenses nettes	74 037,58 €
Résultat d'exploitation de l'exercice	-2 106,54 €
Résultat d'exploitation 2014 reporté	27 823,64 €
Résultat cumulé d'exploitation de l'exercice	25 717,10 €

Section d'investissement

Recettes nettes	29 310,62 €
Dépenses nettes	11 581,47 €
Résultat d'investissement de l'exercice	17 729,15 €
Résultat d'investissement 2014 reporté	94 252,47 €
Résultat cumulé d'investissement de l'exercice	111 981,62 €

Résultat de clôture de l'exercice 2015

137 698,72 €

Hors de la présence de M. BIANCO Pascal, maire, le conseil municipal est invité à délibérer sur le compte administratif du budget communal 2015

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité*

DELIBERATION N° 34/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet: **Affectation de résultats budget port**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, BIANCO Pascal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section d'exploitation

Résultat de l'exercice 2015 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	-2 106,54
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	27 823,64
Résultat d'exploitation cumulé au 31 décembre 2015 (A+B)	25 717,10

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	111 981,62
--	------------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (D)
-2 000,00	0	-2 000,00

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	0
---	---

Le conseil municipal est invité à délibérer :

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents d'exploitation capitalisés » la somme de (F)	
---	--

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes d'exploitation et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	25 717,10
--	-----------

– 2 abstentions

DELIBERATION N° 36/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet: Vote du budget primitif 2016 budget port

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : **106 925,15 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **165 136,77 €**

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	106 925,15 €	106 925,15 €
Section d'investissement	175 456,77 €	175 456,77 €
TOTAL	282 381,92 €	282 381,92 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 22/02/2016,

Vu le projet de budget primitif 2016,

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

adopte à la majorité avec :

- 11 voix pour
- 1 voix contre

le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	106 925,15 €	106 925,15 €
Section d'investissement	175 456,77 €	175 456,77 €
TOTAL	282 381,92 €	282 381,92 €

DELIBERATION N° 37/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet: Vote du compte de gestion 2015 budget assainissement

Monsieur BOUVET Rémy, adjoint aux finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte administratif étant conforme au compte de gestion du receveur municipal, les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le compte de gestion du receveur municipal.

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité*

Excédent à reporter sur la section d'investissement au 001 : **111 981,62 €**

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité*

DELIBERATION N° 35/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet: Mise en œuvre du décret n°2014-1520 du 16 décembre 2014 relatif aux modalités d'application de la modulation des valeurs locatives des ports de plaisance

Le décret 2014-1520 du 16 décembre 2014 fixe les nouvelles modalités d'application de la modulation des valeurs locatives des ports de plaisance qui détermine la nouvelle assiette de la taxe foncière due par le propriétaire.

La valeur locative des ports de plaisance est calculée par application d'un tarif par poste d'amarrage selon le barème suivant :

- 110 € pour les ports maritimes de la Méditerranée
- 80 € pour les autres ports maritimes
- 55 € pour les ports non maritimes

Après avis des commissions communales ou intercommunales compétentes territorialement, l'administration peut minorer ou majorer de 20% ou 40 % les tarifs appliqués aux postes d'amarrage en fonction du nombre d'équipements et de services offerts au sein du port pondéré par la capacité moyenne d'accueil d'un poste d'amarrage.

La commune de SAINT-SULIAC a bénéficié du coefficient de modulation le plus intéressant à savoir – 40% compte tenu de deux critères :

- le nombre d'équipement et services du port de plaisance
- la capacité moyenne d'accueil d'un poste d'amarrage du port de plaisance

La valeur locative du port a été déterminée de la façon suivante :

215 emplacements X (80 € X (-40%))
= 10 320 €

Afin de pouvoir équilibrer le budget du port, il convient de répercuter cette nouvelle imposition sur le tarif payé par les usagers du port.

La commission intercommunale des impôts directs qui a été convoquée pour débattre de ce sujet propose d'appliquer cette taxe de façon uniforme aux utilisateurs du port, i-e :

$10\,320/215 = 48$ € par usagers du port.

Cette nouvelle imposition se cumule au tarif communal du port qui a été voté le 05 novembre 2015.

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :*

- d'adopter la proposition de M. le Maire ainsi que de la CCID en répercutant cette nouvelle imposition de manière uniforme à tous les usagers du port, sur la base d'un tarif de 48 € par emplacement
- d'inscrire au budget 2016 du port les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet en 2016

➔ **ADOPTÉ à la majorité avec :**

- 9 voix pour
- 1 voix contre

DELIBERATION N° 38/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet : Vote du compte administratif 2015 budget assainissement

Sous la présidence de M. BOUVET Rémy, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Section d'exploitation

Recettes nettes	76 487,16 €
Dépenses nettes	45 889,35 €
Résultat d'exploitation de l'exercice	30 597,81 €
Résultat d'exploitation 2014 reporté	0
Résultat cumulé d'exploitation de l'exercice	30 597,81 €

Section d'investissement

Recettes nettes	672 324,26 €
Dépenses nettes	824 097,44 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-151 773,18 €
Résultat d'investissement 2014 reporté	230 455,99 €
Résultat cumulé d'investissement de l'exercice	78 682,81 €

Résultat de clôture de l'exercice 2015

109 280,62 €

Hors de la présence de M. BIANCO Pascal, maire, le conseil municipal est invité à délibérer sur le compte administratif du budget communal 2015.

➤ ***Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité***

DELIBERATION N° 39/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet : Affectation de résultats budget assainissement

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, BIANCO Pascal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section d'Exploitation

Résultat de l'exercice 2015 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	30 597,81
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	0

(B)	
Résultat d'exploitation cumulé au 31 décembre 2015	30 597,81
(A+B)	

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	78 682,81
(C)	

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (D)
-3 500,00	0	-3 500,00

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	0
---	----------

Le conseil municipal est invité à délibérer :

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents d'exploitation capitalisés » la somme de	
(F)	

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes d'exploitation et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent d'exploitation reporté »	30 597,81
--	------------------

Excédent à reporter sur la section d'investissement au 001 : **78 682,81 €**

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité*

DELIBERATION N° 40/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet : **Vote du budget primitif 2016 budget assainissement**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : **92 744,09 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **166 551,81 €**

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	92 744,09 €	92 744,09 €
Section d'investissement	166 551,81 €	166 551,81 €
TOTAL	259 295,90 €	259 295,90 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 22/02/2016,

Vu le projet de budget primitif 2016,

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	92 744,09 €	92 744,09 €
Section d'investissement	166 551,81 €	166 551,81 €
TOTAL	259 295,90 €	259 295,90 €

DELIBERATION N° 41/2016

Affichée le 18.04.2016

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION ACQUISITION LIVRES POUR LA BIBLIOTHEQUE – LES SENTIERS DE RANDONNEE – CONTRAT DE TERRITOIRE - ANNEE 2016.

Le Conseil Municipal,

Les demandes de subvention au titre du contrat de territoire devant être déposées auprès du Conseil Général, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour les inscriptions suivantes : Acquisition de livres pour la bibliothèque - entretien des chemins de petites randonnées.

➤ **Le Conseil municipal est invité à délibérer pour :**

- *Inscrire les opérations suivantes pour être subventionnées au titre du contrat de territoire 2016 :*
 - 1) *acquisition de livres pour la bibliothèque (volet 3) pour un montant H.T. de 1 000€.*
 - 2) *entretien des chemins de petites randonnées (volet 3) pour un montant H.T. de 3 000€.*
- *De charger Monsieur Le Maire des dossiers à établir pour ces demandes.*

➤ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité*

Informations diverses :

- *Suite à l'information donnée par M. LUCAS Loïc de l'obligation de mettre en place un conseil portuaire, M. le Maire demande à M. TAVET de s'en charger*
- *M. LUCAS Loïc, adjoint délégué au tourisme, informe les conseillers municipaux que la vérification des poteaux incendies sera dorénavant prise en charge par le Syndicat des Eaux de Beaufort*

L'ordre du jour et les informations diverses étant épuisés, Le Maire lève la séance à 22h55 heures.

Le 18 avril 2016

Le Maire,



Le secrétaire de séance